



Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Mer

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-08
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2024

64, Avenue Georges Clémenceau
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

E-mail : accueil@ccas-villefranchesurmer.fr

Tél. : 04.93.01.83.32

Site : ccas-villefranchesurmer.fr

Agréments emplois de service aux personnes SAP 260600655 du 1^{er} janvier 2012

SOMMAIRE

Introduction.....	P.3
I. Le contexte économique	P.3
II. La situation financière du CCAS en 2022	P.4
A. Le budget principal du CCAS	P.4
B. Le Budget annexé.....	P.6
III. Projections des dépenses 2023 par service	P.7
A. Pôle petite enfance.....	P.7
B. Pôle administratif	P.8
C. Pôle social.....	P.9
D. Pôle senior	P.9
E. Les dépenses liées aux frais du personnel	P.9
F. Autres dépenses à prendre en compte	P.10
G. Les dépenses de fonctionnement du service d'aide à domicile	P.11
IV. Projection des recettes de fonctionnement 2024.....	P.11
A. Pour le budget principal	P.11
B. Pour le budget annexé	P.12
V. Projets d'investissement 2024.....	P.12

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Annexé à la délibération N°2024-08

Introduction

Le budget d'une collectivité traduit en terme financier le choix politique des élus. Le Débat d'Orientation Budgétaire en est la première étape et doit se dérouler dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Ce rapport servira de support à la définition d'exercice 2024, aux échanges de point de vue et évidemment à l'élaboration définitive du budget. Il fait suite à la présentation du rapport d'activités de la même année et préconise les orientations de l'année suivante du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les C.C.A.S. puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a été promulgué pour définir le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Désormais, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le CCAS de Villefranche sur Mer dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour le service de maintien à domicile.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances ainsi qu'aux répercussions de la métropole de Nice.

I. Le contexte économique

En France : une inflation qui tend à baisser mais avec un coût prégnant sur l'énergie et l'alimentation

- Prévision de reprise de la croissance à 1,4% et baisse de l'inflation à 2.6% (contre 4,9% en moyenne sur 2023)
- Mais des prix toujours élevés sur l'électricité, le gaz et les produits alimentaires, ce qui a incité le gouvernement à reconduire pour 2024 le bouclier tarifaire pour l'électricité (hausse plafonnée à 10% en février 2024)
- Maintien de l'indemnité "carburant travailleur" qui sera versée si le prix du carburant dépasse un « seuil d'alerte ». Elle représenterait 100 euros par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant six mois pour un automobiliste moyen.
- Au 1er janvier 2024, le montant du Smic augmente de 1,13 % et les agents de la fonction publique vont connaître au 1er janvier 2024 une augmentation de leur point d'indice de 5 points.

Une réforme des services d'aide à domicile à anticiper

Objectif de maillage du territoire national avec des « services autonomie » dispensant soit de l'aide et du soin, soit que de l'aide, sur un même périmètre géographique, afin de faciliter et coordonner les parcours. Sur le territoire : le service du soin porté par le SSIAD de l'Ehpad de Villefranche-sur-Mer intervient sur 3 communes, Villefranche, Beaulieu, le cap de Nice et le plateau du Mont Boron. Concernant l'accompagnement à l'aide aux personnes âgées, il est assuré par le SAAD du CCAS de Villefranche et de Beaulieu, pour le territoire niçois plusieurs structures interviennent dont le CCAS de Nice. D'autres structures associatives et privées interviennent également sur ce même territoire.

Une réflexion a été engagée fin 2023 pour envisager un partenariat avec le SSIAD de Villefranche et le SAAD de Beaulieu.

Les concours financiers de la commune vers le CCAS

La Commune de Villefranche sur Mer maintiendra sa dotation envers le CCAS dont le montant permettra son équilibre financier. Dans ce contexte économique national contraint, le C.C.A.S a été un acteur important dans la gestion de la crise sanitaire mais dans d'autres actions également. Il a été un lien inconditionnel auprès de la population fragile. Néanmoins, il restera vigilant sur l'exercice à venir, à l'écoute des populations fragiles et des nouveaux publics en difficulté.

II. Situation financière du CCAS de l'année 2023

A. Le budget principal du CCAS

➤ Comparatif des recettes de fonctionnement en € :

Détail des recettes perçues	Prévisions 2022	Réalisés 2022	Prévisions 2023	Réalisés 2023
Recettes propres :				
Produits Domaniaux	376 000	458 564,94	441 192,57	429 119,31
Récupération Salaires AM	432 500	432 365,50	520 000	519 827,50
Atténuation de charges	57 500	49 014,54	40 800	47 170,53
Sous Total	866 000	939 944,98	1 001 992,57	996 117,34
Subventions :				
CAF et autres	404 500	463 034,57	796 321*	915 761,75*
Département	52 841	54 841	54 841	52 841
Commune	698 138,05	698 138,05	443 817,84	382 567,84**
Sous Total	1 155 479,05	1 216 013,62	1 294 979,84	1 351 170,59
Opération d'ordre (sub. Inv.)	730	730	1 820	1 820
Autres prod./excep./gest. c				
Dons	15 000	5 054,58	5 000	55 652,60
Revenu des imm.+prod.ges.co	5 500	8 100,52	8 000	7 500,89
Cession d'immobilisation	0	10 500	0	0
Mandats Ant annulés	0	136	0	150
Sous Total	21 230	24 521,10	14 820	65 123,49
TOTAL RECETTES	2 042 709,05	2 180 479,70	2 311 792,41	2 412 411,42
<i>Ecart</i>		<i>+ 137 770,65</i>		<i>+100 619,01</i>

*En 2023 des prestations supplémentaires ont été versées par la CAF et la MSA :

- Par la CAF : le bonus territorial 2022 et une partie de 2023, auparavant perçu par la commune, d'un montant total de 364 035,45€ et un résiduel de la prime exceptionnelle COVID d'un montant de 10 395€,
- Par la MSA : 71 988,27€ pour la prestation 2022 et 2023 dans le cadre d'une convention avec la CAF.

** La dernière mensualité de la subvention communale d'un montant de 61 250€ n'a pas été versée due essentiellement à une trésorerie conséquente de fin d'année.

L'exercice 2022 présentait un excédent reporté de 137 828,59€ (contre 226 740,71 en 2022).

➤ Comparatif des dépenses de fonctionnement en € :

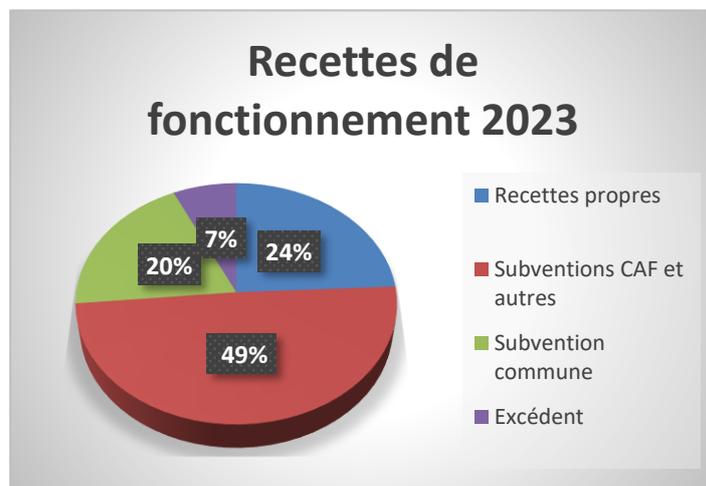
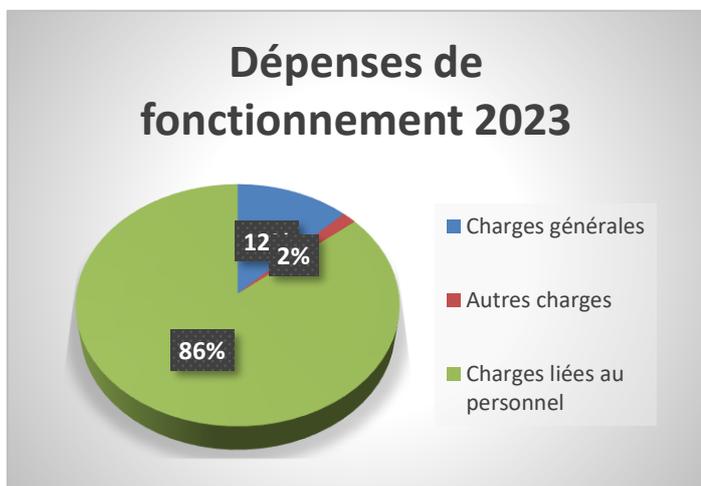
	Prévisionnel 2022	Réalisés 2022	Prévisionnel 2023	Réalisés 2023
Charges générales	276 734 (DM -76 700)	270 714,05	325 658,64 (DM-15 000)	299 117,42
Autres charges + opé. D'ordre +charges excep.	39 776,10 (DM -3 800)	45 823,03 (Cession-10 500)	48 962,36	38 456,19
Charges liées au personnel des 2 budgets	1 952 939,66 (DM +80 500)	1 952 854,74	2 075 000* (DM +15 000)	2 071 150,42
TOTAL DEPENSES	2 269 449,76	2 269 391,82	2 449 621	2 408 724,03
Écart		-57,94		-40 896,97

*Les dépenses liées au personnel ont augmenté significativement en 2023, de 107 145,26€ (en tenant compte des 15 000€ de la DM), dues essentiellement à :

- L'attribution du CTI aux agents du service d'aide à domicile pour un montant de 57 245€
- L'emploi d'une technicienne à temps partiel 4 mois à la cuisine de la crèche (6 000€)
- L'embauche d'une aide à domicile supplémentaire pour pallier aux absences (23 650€)
- Augmentation de l'assurance statutaire de 12 000€

➤ Résultat de l'exercice 2023 :

En fonctionnement :



Les recettes encaissées représentent **2 412 411,42€** (contre **2 180 479,70 €** en 2022)

Les dépenses réalisées représentent **2 408 724,03€** (contre **2 269 391,82€** en 2022)

Le résultat de clôture pour 2023 fait apparaître un **excédent de 3 687,39€** (contre un déficit de 88 912,12€ en 2022 et un report en recettes de 137 828,59€ au BP 2023), soit un **report en recettes au BP 2024 de 141 515,98€**.

En investissement :

Les recettes encaissées représentent **31 348,80€** (contre 78 832,60€ en 2022)

Les dépenses réalisées représentent **17 254,46€** (contre 52 330,17€* en 2022)

Le résultat de clôture pour 2023 fait apparaître un **excédent de de 14 094,34€** (contre un excédent de 26 502,33€ en 2022 et un report en recettes de 98 776,46€ au BP 2023) soit un **report en recettes au BP 2024 de 112 870,80€**.

**conséquence de la régularisation des 30 000€*

B. Le budget annexé (SAD)

Comparatif des recettes de fonctionnement en € :

Produits relatifs à l'exploitation	Prévisionnel 2022	Réalisés en 2022	Prévisionnel 2023	Réalisés en 2023
Prestation de service	80 000	116 103,92	116 000	94 331,24
Remboursement salaires et charges	39 000	46 229,02	47 000	42 438,41
Remboursements APA et autres	160 000	153 601,18	150 000	152 467,23
Subvention commune	141 861,95	141 861,95	196 182,16	196 182,16
Produits financiers (sub inv)	30 000	30 000	1 428	1 428
TOTAL RECETTES	450 861,95	487 796,07	510 610,16	486 847,04
Écart		+36 934,12		-23 763,12

L'exercice 2023 présentait un excédent reporté de **44 981,84€** (contre 49 108,05€ en 2022).

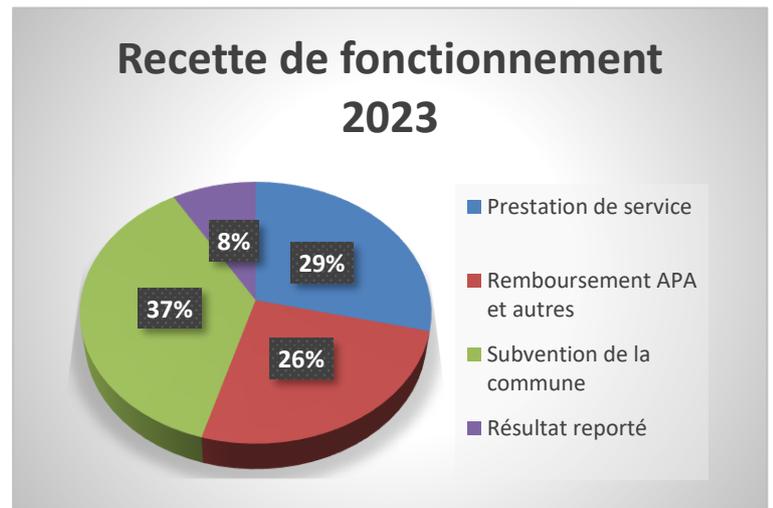
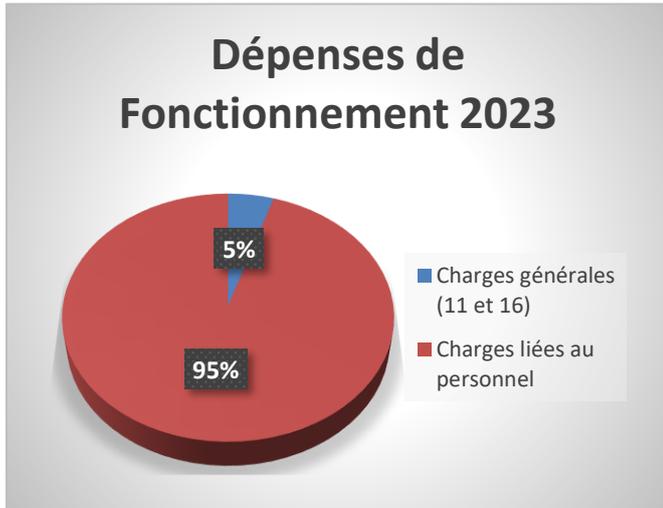
Comparatif des dépenses de fonctionnement en € :

	Prévisionnel 2022	Réalisés en 2022	Prévisionnel 2023	Réalisés en 2023
011- 016 charges générales	67 470 (DM +30 000)	59 422,28	35 592	29 101,96
012 -charges du personnel	432 500	432 500	520 000	520 000*
TOTAL DEPENSES	499 970	491 922,28	555 592	549 101,96
Écart		-8 047,72		-6 490,04

**Il ne s'agit que de la récupération au budget principal, ce qui ne constitue pas le réel dépensé en salaire et charge.*

➤ Résultat de l'exercice 2023 :

En fonctionnement :



Les recettes nettes encaissées sont de **486 847,04€** (contre 487 796,07€ en 2022)

Les dépenses réalisées sont de **549 101,96€** (contre 491 922,28€ en 2022)

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait donc apparaître **un déficit de 62 254,92€** (contre un déficit de 4 126,21€ en 2022 avec un report au BP 2023 en recettes de 44 981,84€), soit un **report au BP 2024 en dépenses 2023 de 17 273,08€**.

En investissement :

Les recettes d'investissement encaissées en 2023 sont de **5 382,81€** (contre 41 170€* en 2022)

Les dépenses réalisées en 2023 sont de **1 428€** (contre 46 681,13€* en 2022)

La section d'investissement pour le service d'aide à domicile présente **un excédent de 3 954,81€** (un déficit de 5 511,13€ en 2022 pour un report au BP 2023 de 36 516,73€ en recettes), soit un **report au BP 2024 en recettes 2024 de 40 471,54€**.

*Régularisation des 30 000€

III. Projections des dépenses de fonctionnement 2024 pour chaque service

Le Budget primitif 2024 tiendra compte des projets de service suivants :

A. Pôle petite enfance

Principales dépenses de fonctionnement pour les charges à caractères générales en € :

4222.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 500,00
4222.60623	ALIMENTATION	34 000,00
4222.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	6 000,00
4222.60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 700,00
4222.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
4222.60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00
4222.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00
4222.6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	100,00

4222.61358	LOCATIONS MOBILIERES	800,00
4222.6156	MAINTENANCE	4 000,00
4222.6161	MULTIRISQUES	950,00
4222.6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200,00
4222.6184	VERSEMENTS ORGA. DE FORMATION	4 100,00
4222.6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	100,00
4222.62268	AUTRES HONORAIRES - CONSEILS	10 400,00
4222.6232	FETES ET CEREMONIES	1 500,00
4222.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250,00
4222.627	SERVICES BANCAIRES	550,00
4222.6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	11 000,00
4222.62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE	42 000,00
S/TOTAL CRECHE		128 150,00
4222.60623	ALIMENTATION	6 000,00
4222.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00
4222.60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	700,00
4222.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	750,00
4222.60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	200,00
4222.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150,00
4222.61358	LOCATIONS MOBILIERES	200,00
4222.6156	MAINTENANCE	1 600,00
4222.6161	MULTIRISQUES	350,00
4222.6184	VERSEMENTS ORGA. DE FORMATION	350,00
4222.6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	250,00
4222.62268	AUTRES HONORAIRES - CONSEILS	2 600,00
4222.6232	FETES ET CEREMONIES	500,00
4222.627	SERVICES BANCAIRES	250,00
4222.62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE***	10 000,00
S/TOTAL JARDIN D'ENFANTS		25 100,00
TOTAL sans les frais de personnel		153 250,00

*Frais liés aux formations du projet de labellisation de la crèche

**Frais liés à l'intervention de la psychologue et du pédiatre

***Remboursement des repas pris à la cantine

B. Pôle administratif

Principales dépenses de fonctionnement en€ :

020.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	815,00
020.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100,00
020.60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	100,00
020.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00
020.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00
020.611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 500,00
020.61358	LOCATIONS MOBILIERES	250,00
020.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT	2 000,00
020.6156	MAINTENANCE*	4 500,00
020.6161	MULTIRISQUES	500,00
020.6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000,00
020.6184	VERSEMENTS ORGA. DE FORMATION	500,00
020.6232	FETES ET CEREMONIES	700,00
020.6251	VOYAGES - DEPLACEMENTS - MISSIONS	0,00
020.6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	7 500,00
020.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250,00

020.6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	300,00
020.6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00
020.63512	TAXES FONCIERES	800,00
TOTAL administratifs sans les frais de personnel		30 815,00

*Plan de service SICTIAM

C. Pôle social

Principales dépenses de fonctionnement pour l'Épicerie sociale et pôle social en € :

441.60623	ALIMENTATION	16 500,00
441.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 615,80
441.60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100,00
441.60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	50,00
441.6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50,00
441.611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 300,00
441.61358	LOCATIONS MOBILIERES	350,00
441.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT	100,00
441.6156	MAINTENANCE	50,00
441.6161	MULTIRISQUES	160,00
441.6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECH.	360,00
441.6232	FETES ET CEREMONIES	150,00
441.627	SERVICES BANCAIRES	20,00
441.6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	200,00
TOTAL Pôle social sans les frais de personnel		21 005,80

D. Pôle senior (hors aide à domicile)

Principales dépenses de fonctionnement pour l'animation et le service de portage des repas en € :

4238.6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00
4238.60623	ALIMENTATION	500,00
4238.60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00
4238.60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	50,00
4238.611	CONTRATS DE PRESTIONS DE SERVICES	91 000,00
4238.61358	LOCATIONS MOBILIERES	1 100,00
4238.61551	ENTRETIEN - REPARATION MAT. ROULANT	500,00
4238.6161	MULTIRISQUES	600,00
4238.6232	FETES ET CEREMONIES	4 000,00
4238.6238	ACHATS DIVERS	1 600,00
4238.6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES	4 000,00
4238.6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00
TOTAL Pôle animation et portage des repas		105 950,00

E. Les dépenses liées au personnel

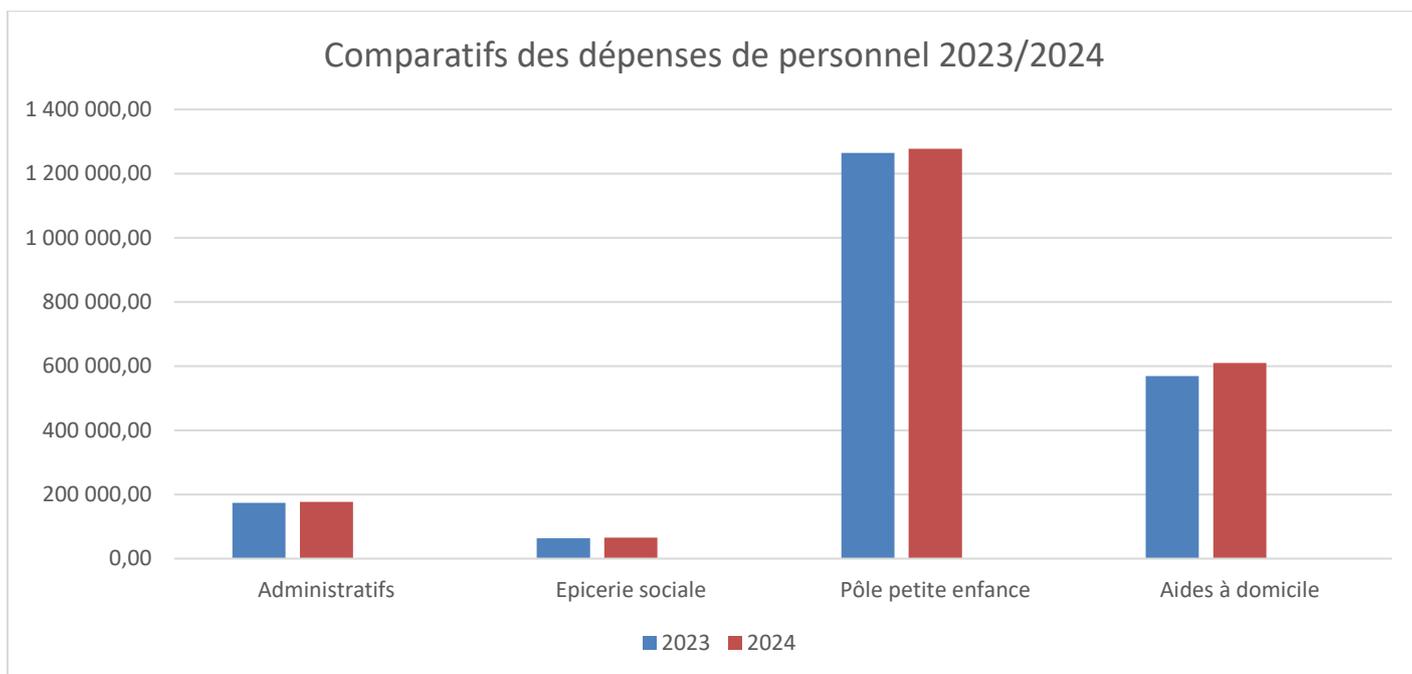
La projection des frais liés au personnel pour les 2 budgets (CCAS et aides à domicile) s'élèverait à **2 130 000€** (contre 2 071 150,42€ en 2023) répartis comme suit :

- Administratifs : 176 600€
- Épicerie sociale : 65 700€
- Petite enfance : 1 277 700€
- Aides à domicile : 610 000€

Cette dépense fait état d'une augmentation de 58 849,58 € par rapport au réalisé de l'année 2023.

Cette augmentation se justifie par les éléments suivants :

- Versement de la prime pouvoir d'achat pour un montant de 18 363€
- L'augmentation du point d'indice de +5%, soit une dépense supplémentaire de 12 488€
- Et l'embauche de d'un agent supplémentaire à temps complet et d'un autre à temps partiel au service d'aide à domicile pour un montant estimé à 28 000€ afin de faire face aux nombreuses absences (cf rapport d'activités).



F. Les autres dépenses à prendre en compte

- Les opérations d'ordre pour un montant de **27 929,20€**
- Les autres charges de gestion courante pour un montant de **17 200€** et réparties comme suit :

020.6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 800,00
020.65748	SUBVENTION DE FONCTIO. AUX ASSOCIATIONS	1 000,00
020.65811	DROIT D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	2 650,00
4222.65811	DROIT D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	200,00
020.65818	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS ET LICENCES	0,00
020.65888	AUTRES CHARGES DIVERSES	50,00
424.65133	SECOURS D'URGENCE	2 000,00
424.6541	CREANCES ADM. EN NON-VALEUR	500,00
424.6542	CREANCES ETEINTES	0,00
4238.65888	AUTRES CHARGES DIVERSES	0,00
4222.65748	SUBVENTION DE FONCTIO. AUX ASSOCIATIONS	6 000,00

- Et les charges spécifiques pour un montant de **1 000€**, en prévision de régulations budgétaires.

Soit un total pour la section de fonctionnement du BP principal 2024 de **2 487 150€**.

Le réalisé en 2023 étant de 2 408 724, 03€, ces dépenses présenteraient une augmentation de 78 425,97€.

G. La section de fonctionnement du BP annexé pour les frais relatifs au service d'aide à domicile :

60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	5 500,00
60628	AUTRES FOURNIT. NON STOCKEES	700,00
6068	PETIT EQUIPEMENT	400,00
61118	AUTRES	3 200,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 800,00
61558	ENTRETIEN&REPARATIONS	3 434,92
61561	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 200,00
61688	PRIMES D'ASSURANCES	9 400,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 250,00
627	SERVICES BANCAIRES	50,00
6512	DROIT D'UTILISATION-INFORMATIQUE EN NUAGE	2 600,00
6578	AUTRES SUBVENTIONS	2 500,00
673	TIT. ANNULES SUR EX. ANT.	1 000,00
68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 592,00
TOTAL SAAD sans frais de personnel		36 626,92

Contre un montant en 2023 de 29 101,96€, soit une augmentation de 7 524,96€, essentiellement due aux frais relatifs aux extensions du logiciel de gestion et aux formations prévues ainsi qu'à l'augmentation de l'assurance du parc auto.

En additionnant les frais du personnel (610 000€) et le déficit 2023 reporté (17 273,08€), le montant total de la section de fonctionnement s'élèverait à **663 900€** (contre 549 101,96€ en 2023).

VI. Projection des recettes de fonctionnement 2024

Avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement au chapitre 12 (dépenses liées au personnel) non prévues au BP 2023 (107 145,26€, cf explications pg 5) et les augmentations à prévoir pour l'exercice 2024 (78 425,97€), le montant de **la subvention communale demandé pour équilibrer le BP 2024 serait de 860 000€**, soit une augmentation de 220 000€.

A. Pour le budget principal :

Ces dépenses pourront être compensées par les recettes suivantes :

- Report de l'exercice 2023 pour un montant de 141 515,98€
- Atténuation de charges 43 000€
- Opération d'ordre de transfert 1 865€
- Régies et récupération des salaires et charges AM 1 030 000€

- Subventions	Département	52 841€
	ANDES (épicerie)	5 000€
	CAF, MSA et CCSS	696 000€
	Commune	486 428€
- Revenus des immeubles		6 500€
- Dons		24 000,02€

Soit un montant total de recettes prévues pour l'exercice 2024 de **2 487 150€**

B. Pour le Budget annexé :

Les dépenses pourront être compensées par les recettes suivantes :

- Remboursement des Caisses et Département	150 900€
- Remboursement des heures et charges de personnel	43 000€
- Régie	95 000€
- Subvention de la commune	373 572€
- Produits financiers non encaissés	1 428€

Soit un montant total de recettes prévues pour l'exercice 2024 de **663 900€**

VII. Les projets d'investissement 2024

Les dépenses d'investissement seront largement couvertes par l'excédent 2023 reporté en recettes pour un montant de 112 870,80€ pour le budget principal et 40 471,54€ pour le budget annexé.

Elles permettront notamment de financer les projets d'achats suivants :

- Renouvellement de matériel informatique : 2 780€
- Achat de jeux extérieur, de petits mobiliers et d'électro ménagers pour la crèche : 3 900€
- Les travaux dans l'ancien presbytère : 5 020€ (installation d'un skydome) et 14 400€ (installation de compteurs individuels)